

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
 Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 21 septembre 2023

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Laurent LAFAYE À Gaston CHASSAIN
 Marie-Claude BODEN À Nicolas BALOT
 Blanche ROUX À Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents excusés :

Laurent LAFAYE, Marie-Claude BODEN, Blanche ROUX

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal DUGEAY

N°2023/D/062 - Objet : Constitutions de Provisions 2023

Vu le principe de prudence et de sincérité et l'instruction M57, la collectivité a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et dès la perte de valeur d'un actif ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune de Feytiat ;

Vu le budget prévisionnel 2023 ;

Vu les provisions constituées en 2022 selon la délibération 2022/D/026 :

Référence	Compte	Montant	Objet	Date
2022/D/026	6817	3 000,00 €	Impayés	28/10/2022
2022/D/026	6815	47 000,00 €	"Les Portes de Feytiat"	28/09/2022

Monsieur le Maire propose :

- de créditer le compte 6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants de 6000 €.

- de créditer le compte 6815 : Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement de 80 000 € pour les risques liés au projet : "Les Portes de Feytiat".

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter les propositions ci-dessus et de donner au Maire les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 27 septembre



Le Maire,

Gaston CHASSAIN.